

Compte-rendu du CTSD 33 « Bilan de rentrée » du 28 octobre 2021

Violences scolaires

Mme Berrivin appelle à « *faire remonter* » de tels faits et affirme que les agents seront accompagnés par la DSDEN dans les dépôts de plainte.

PLE

Mme Berrivin: il y a nécessité d'échanger autour des évaluations et les 1/2 journées banalisées ont permis cela. C'est une première pierre dans l'édifice de l'évaluation des élèves. Le projet a aussi pour but de se prémunir des remises en cause par les familles. Sur la liberté pédagogique : s'il y a un lieu où elle est totale c'est dans l'université et pourtant les évaluations y sont communes et normées. Ce sont donc bien deux choses différentes.

Inclusion scolaire

Sur le handicap et l'adaptation scolaire, le DASEN adjoint Frédéric Fabre nous précise que « *l'accompagnement humain ne peut être la seule réponse.* » Selon ce dernier on a trop souvent tendance à confondre grande difficulté scolaire et handicap.

643 notifications actuellement dans les 1er et 2nd degrés.

Depuis 2 ans on constate en Gironde une augmentation de 30 % (15 % au national) : un chiffre qui porte à la réflexion selon le DASEN adjoint.

40 % des enfants notifiés bénéficiaient d'un accompagnement humain l'année dernière. Ils sont 60 % actuellement. A quel prix demandons nous ? Celui des conditions de travail de nos collègues AESH dont on rappelle les que les contrats ne dépassent pas les 23h30 semaine (quotité 60%).

Effectifs

C'est dans le **premier degré** que la Gironde perd le plus d'élèves (- 1435 élèves).

La première cause identifiée par la DSDEN est l'enseignement par les familles. L'évolution la plus nette s'observe chez les 3-5 ans (un effet de la scolarisation dès 3 ans). Les chiffres définitifs pour cette année ne sont pas encore connus mais entre 2019 et 2020 le chiffre est passé de 191 à 373 enfants.

L'augmentation est également sensible chez les 6-10 ans et beaucoup moins ensuite, les élèves revenant au collège.

Il s'agit d'un dossier important pour les années à venir, ce qui explique les nouvelles dispositions prises cet été par le ministère : les familles seront désormais soumises à une autorisation donnée par le DASEN (plus de déclaration).

Il y a bien eu un effet Covid sur les familles qui ont cru pouvoir prolonger l'école à la maison. On peut s'attendre à un retour de certains enfants suite à cette « désillusion » : enseigner cela s'apprend selon Mme Berrivin.

Mme Berrivin précise enfin qu'un travail important a été mené cette année par les inspecteurs dans le contrôle (lequel doit être mené plus tôt possible dans l'année). 102 injonctions ont été réalisées sur 1180 élèves du premier degré. Au bout de deux injonctions (par deux inspecteurs différents par soucis d'objectivité) : la DSDEN oblige la rescolarisation sous peine d'un signalement au procureur.

Le contrôle pour les élèves relevant du second degré est assuré par le Rectorat.

Pour le second degré

115348 élèves sont actuellement scolarisés dans le second degré girondin.

1831 élèves en plus depuis 3 ans mais (seulement) 506 supplémentaire cette année.

Il faudra fonctionner cette année avec 50 postes supprimés et seulement 2 postes créés. La DSDEN nous répond qu'il faut penser en Equivalent Temps Postes (ETP) et non en postes. Suivons un peu le DASEN adjoint sur ce terrain lorsqu'il nous dit que 158 ETP ont été créés depuis 3 ans (mais seulement 25 ETP cette année). Qu'est-ce qu'un ETP exactement ? Ce sont des heures et non des postes. Les HSA que l'on retrouve imposées aux collègues l'année dernière. A ce propos on nous signale que les objectifs poursuivis n'ont finalement pas été atteints (collèges 7,9 % et lycées 11 %) : on devrait presque s'en féliciter !

En attendant, ce sont plus de 250 BMP (toutes disciplines confondues) à 18h au moins (et sans compter les quotités inférieures) qui ont été « positionnés » cette année en Gironde : un chiffre jamais observé jusqu'ici.

Education prioritaire

Rien de nouveau sur la carte de l'éducation prioritaire restée inchangée depuis 2014 mais beaucoup de fierté dans l'annonce de la création de cité éducative de Bordeaux (après celle de Lormont).

Lormont : 230.000 euros / an sur 3 ans.

Bordeaux : 500.000 euros / an sur 3 ans.

Ce type de dispositif tend-il à remplacer celui de l'éducation prioritaire selon une logique de territoire mis en concurrence ? Il n'en est pas question nous répond t-on mais nous n'en saurons pas plus malgré les éléments que nous avons relevé (voir C-R stage éducation prioritaire).

Auto-évaluation des établissements

53 EPLE (26 collèges, 13 lycées et 5 établissements privés sous contrat) seront évalués. Ils étaient 28 l'année dernière (soit 16%). Il s'agit pour l'administration de rattraper le retard pris l'année dernière car ce sont 20 % des établissements qui doivent passer par ce dispositif en 5 ans. La liste peut varier entre les chefs d'établissement qui demandent à y être cette année (pour l'associer au projet d'établissement et au contrat d'objectifs) et ceux qui repoussent à l'année suivante.

La 1/2 journée banalisée est attribuée à l'établissement sur sa demande : si vous ne l'avez pas eu, c'est donc que le chef d'établissement ne l'a pas demandée !

Devoirs faits

Les heures dédiées au dispositif sont conditionnées à des indicateurs sociaux et au volume d'HSE consommé dans l'établissement les années passées.

Pour un bilan pédagogique du dispositif il faudra encore attendre et demander à la DSDEN des Landes qui pilote le dispositif.

Dérogations

- Jusqu'en 2019, nous avons un document de rentrée nous présentant le bilan des dérogations pour les entrées en Sixième, en Seconde, ainsi qu'un tableau récapitulatif des motifs de dérogation. Y figurait aussi la liste des établissements (collèges et lycées) les plus demandés. Ces informations ne nous sont plus fournies. Nous devons donc nous contenter de ce qui suit :

En collège, 60 % des dérogations ont été acceptées selon les motifs réglementaires et traités selon un ordre de priorité (1303 demandes au total) :

- Handicap (21 demandes / 16 accordées)
- Prise en charge médicale (17 accords)
- Critère sociaux (57- 40)
- Fratries (250 / 206)
- Domicile (170 /135)
- Parcours scolaire particulier (331 / 221)
- Convenances personnelles (434 / 164)

Sur les 106 collèges du département, 3 n'ont eu aucune demande de dérogation. Mme Berrivin précise que nous n'aurons pas lecture du « Top 50 » des établissements les plus demandés.

En lycées :

Classes de 2nde : 2272 dérogations / 1330 acceptées

1 élève sur 5 en classe de 2nde a fait l'objet d'une dérogation

- Handicap (20-20)
- Prise en charge médicale (17-17)
- Critère sociaux (275-195)
- Fratries (131-93)
- Domicile (447-312)
- Parcours scolaire particulier (739-335)
- Convenances personnelles (643-348)